Sol et Civilisation

Février 1996 / 1997 — La Lettre - numéro 5

ISSN 1252-9419

EDITORIAL

Aménagement du territoire : une impérieuse nécessité

Où est passé le grand élan suscité par le C.I.A.T. de Mende en juillet 1993 ? Un Gouvernement presque au complet s'est alors rendu dans un des départements les plus défavorisés de France et a dit : " Il faut rétablir les équilibres territoriaux, aussi bien sur les plans économique, social, écologique que dans le domaine culturel ". Quel signal fort ! Quel espoir nouveau !
Dans la foulée sont organisés de grands débats dans toutes les régions. Elaboration d'un projet de loi , discussions au Parlement, vote d'une loi d'orientation et d'aménagement du territoire en février 1995.
Depuis cette date, quelques discours d'intention, quelques mesures pour la ville et on s'essouffle. Les belles envolées s'enlisent dans le sable d'une actualité qui prime de plus en plus sur la préparation de l'avenir.

N'y aurait-il pas un non-dit redoutable, à savoir : les exigences européennes liées aux contraintes effrayantes imposées à la France par cette mondialisation sauvage.

Cette compétitivité assassine, sans contrôle politique, n'est-ce pas cela qui bloque tout et paralyse les pouvoirs publics ? Car pour être le meilleur, le plus compétitif, ne faut-il pas abandonner à son triste sort le faible qui gêne l'efficacité du fort ? De même, les régions fragiles de notre pays ne sont-elles pas encombrantes dans ce choc frontal matérialiste absurde ?
Et pourtant, le foisonnement d'initiatives locales, le succès des démarches de " pays " montrent bien que nombre d'acteurs locaux se mobilisent pour redynamiser leurs territoires. Ils agissent au nom de l'intérêt de leur communauté locale, pour son avenir et plus largement au profit de la Nation.

Il est clair aujourd'hui que tous les acteurs locaux qui ont pris très au sérieux les orientations législatives de février 1995 sont très en avance sur Paris, qui ne bouge plus.
Or pour que leurs projets puissent donner leur pleine mesure, ces hommes et ces femmes ont besoin d'une volonté politique nationale qui les soutient dans leurs efforts. Où en est, par exemple, la loi sur le développement rural, prévue dans les textes, qui doit déterminer les conditions d'un rééquilibrage villes - campagnes et la mise en place des " pays ", base du développement local ?
Tout se passe comme si les décideurs, tant économiques que politiques, avaient oublié que l'organisation de nos sociétés est le fruit d'un héritage historique d'hommes ancrés sur leur sol. Que peuvent-ils attendre d'une société de déracinés ? Que peuvent-ils attendre d'une société se structurant sur un modèle venu d'Outre Atlantique ?

Confrontée à une crise que certains qualifient de "crise de civilisation" notre société doit évoluer. Beaucoup initient des actions qui raccrochent l'homme à son environnement naturel et humain. Ils répondent à un besoin qui partout se fait sentir. Nous devons poursuivre dans cette voie éminemment moderne.

Raymond Lacombe

Au fil des pages ...

Edito → A taper

Aménagement du territoire et pays
Henry Salmon → A scanner 2

Les pays : un cadre privilégié pour l'épanouissement des projets locaux de développement culturel
Guy Tridon → A scanner 3

Les leçons de Saint Laurent de Chamousset
Extrait du bulletin de l'AIMVER 4

Réhabilitation de logements anciens
Gérard de Caffarelli 5

Aménagement du territoire : des données nouvelles - GERI 6-7

Lien entre sol et civilisation : l'eau
Maurice de Vaulx → A taper 8-9

Evolution des productions animales dans le monde et gestion de l'espace
Julien Coléou → A taper 10

Pour des marchés au service d'une économie humaniste
Gérard Lapie 11-12

50, rue de Charonne 75011 PARIS Tél 01.48.05.53.11 Fax 01.47.00.83.01

Aménagement du territoire et pays

Nous avons dit, nous avons écrit que la création de pays était pour nous souhaitable, indispensable, pour concrétiser, pour faire aboutir des projets de développement de zones rurales qui ne doivent pas être de nouvelles entités administratives.

Bien entendu, cela ne veut pas dire qu'il faille détruire les limites juridiques des régions, des départements, des cantons, des communes mais au contraire les adapter dans une synergie temporelle des dits " PROJETS ". Ils sont façonnés par la géographie, la nature, l'environnement, le vécu des hommes et des femmes de terrain, exprimés par la voix de leurs élus, de leurs associations et organisations socioprofessionnelles.

En clair, cela veut dire que nous avons pensé à une entité adaptée à la réalisation urgente des projets avec adaptation des moyens locaux, nationaux, européens mis en oeuvre par des " aménageurs du territoire " représentant les différents pouvoirs concernés ; moyens mis au service des développeurs et animateurs locaux concernés.

C'est là où nous retrouvons la nécessaire complémentarité entre les élus locaux et toutes les forces vives du milieu rural.

Il s'agit pour nous de réaliser par une politique d'aménagement du territoire volontariste un rapport équilibré entre villes et campagnes qui tient compte d'une stratégie de développement des zones rurales.

Cette stratégie doit être guidée par trois idées fondamentales : le partenariat, le développement à partir du terrain et, en ce qui concerne l'Europe, le respect du principe de subsidiarité.

Nous rappellerons à ce sujet que le traité de l'" Union Européenne " inclut pour la première fois dans les objectifs de la politique de cohésion économique et sociale, le développement des zones rurales.

D'ailleurs, le Comité Economique et Social des Communautés Européennes[1] souhaitait dans son avis présenté le 28 avril 1993 voir définir par les institutions européennes, les outils de développement rural que sont l'aménagement du territoire, l'aménagement foncier et urbanistique, le développement économique et les revenus, la gestion de l'environnement du patrimoine naturel et culturel ainsi que les circuits financiers à traiter en partenariat entre les ruraux et les instances de décision de l'aménagement rural.

Le CES a observé qu'une nouvelle approche du monde rural en terme de "lieux d'accueil potentiels" était nécessaire pour prendre en compte le développement d'une qualité de vie que peut et doit apporter le monde rural face aux violences et dégradations constatées dans les grandes villes.

Cette dégradation est d'autant plus préoccupante qu'elle s'applique à des " zones urbaines et périurbaines " plutôt qu'à la " ville ". Ces zones deviennent la négation du concept même de la ville. On peut s'interroger sur " l'obsession urbaine " dont souffre notre société qui conduit, si nous ne réagissons pas, à une catastrophe urbaine.

Il ne s'agit pas d'opposer " la ville " à " la campagne " mais de retrouver les nécessaires équilibres et complémentarités entre les villes et les zones urbaines et les zones extra urbaines et/ou rurales, notamment par une meilleure répartition des emplois.

On notera que si les modes de comportement des citadins et des ruraux ne cessent de se rapprocher, par contre la différenciation des deux types d'espaces demeurent forte : congestion et désertification. Il est urgent de développer les flux entre les " deux mondes " tant ils s'avèrent interdépendants et complémentaires.

Il faut, d'ailleurs, redéfinir les zones rurales qui doivent être élargies pour prendre en compte les agglomérations qui vivent en symbiose avec elles, même si elles comportent un très grand nombre d'habitants. Une définition fonctionnelle serait plus utile qu'une définition quantitative. On pourrait d'ailleurs conjuguer des critères quantitatifs (seuil de population) et des critères qualitatifs (notion de fonction territoriale).

Quant aux solutions à adopter pour réaliser des projets de pays, on peut choisir par exemple le système des contrats cadres fixant les objectifs au niveau européen et au niveau des Etats qui pourraient donner lieu à des contrats d'exécution par objectif ; ces contrats régions/communauté étant placés sous le contrôle et la garantie des Etats.

En conclusion, nous affirmons que l'intérêt de la mise en oeuvre concrète de ces projets de pays doit être largement reconnu et **officialisé**. C'est une opportunité pour l'espace rural ; cette évolution en fait une terre d'accueil et de développement.
Et, c'est donc une chance pour la France, c'est une chance pour l'Europe : c'est une alternative à la crise des grandes villes et de leurs banlieues ; c'est un véritable projet pour la société de demain.

Henry Salmon,[1] ancien membre du CES-CE

Les pays : un cadre privilégié pour l'épanouissement des projets locaux de développement culturel

" Désormais, la collectivité a reconnu sa mission culturelle.
Autant qu'à l'école, les masses ont droit au théâtre, au musée.
Il faut faire pour la culture ce que Jules Ferry faisait pour l'instruction "

André Malraux
(cité par le Président Jacques Chirac
dans " Le Monde de l'éducation ")

Regroupées au titre II de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les dispositions concernant les pays définissent ceux-ci comme : " un territoire (qui) présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale "
et également
" le territoire exprime la communauté d'intérêts économiques et sociaux ... " (article 22)

La dimension culturelle des pays figure donc explicitement dans la loi précitée qui, comme l'a opportunément rappelé Monsieur Patrick Ollier, est un véritable "monument" juridique.

Dans un contexte social fragilisé, il apparaît de plus en plus nécessaire d'affirmer et de promouvoir l'originalité et la richesse culturelles de nos provinces.
D'autre part, d'un point de vue économique, la mise en valeur du patrimoine peut, par le développement du tourisme, procurer aux communes de précieuses ressources.[1]

Mais, à la lecture des actes du séminaire sur les pays organisé par la DATAR le 3 juillet 1996, la dimension culturelle ne nous paraît pas suffisamment prise en compte. Peut-être le rapport final sur l'expérimentation des pays viendra t-il tempérer cette impression ...

A nos yeux, il conviendrait que les opportunités offertes par la loi dans le domaine culturel soient pleinement saisies.
Pratiquement, les chartes de partenariat mettant en oeuvre " les projets communs de développement " prévus par la loi devraient comporter un volet culturel dès qu'un projet local aura pu être finalisé.

Pour favoriser l'émergence et l'aboutissement de ces projets, il est au préalable nécessaire de mettre au point des dispositions visant à :

- assurer une assistance pour le montage technique et financier des dossiers ;
- adopter une procédure de mise en place rapide des crédits nécessaires, ce qui implique d'une part la simplification des financements croisés et, d'autre part, l'existence de lignes de crédits au niveau des Préfets, ou même des Sous-préfets puisque la loi prévoit qu'il est tenu compte de l'existence des pays pour la délimitation des arrondissements (cf. article 24).

En d'autres termes, il s'agirait d'appliquer à ces **projets locaux de développement culturel** la véritable révolution administrative que constitue la délégation aux Préfets d'enveloppes de crédits déconcentrés, présentée par Monsieur Perben au Conseil des ministres du 18 décembre 1996 et dont la portée n'a pas été assez soulignée à notre avis. Par souci de cohérence, il serait indispensable de veiller à assurer la compatibilité de ces projets locaux avec ceux qui figurent dans les contrats de plan "Etat-Région" ; l'essentiel étant que l'initiative locale demeure préservée.

A l'instar des rencontres interrégionales sur l'éducation artistique qui se sont tenues sous l'égide du ministère de la culture à la fin de l'année dernière, des réunions de concertation pourraient être organisées au niveau régional (ou départemental) pour affiner le champ d'application et les conditions de réalisation de tels projets dans le cadre des pays.

Comme l'a écrit dans son rapport " pour une refondation de la politique culturelle " Monsieur Jacques Rigaud : " L'identité d'une ville, d'un pays, d'une région dépend largement du facteur culturel, qu'il s'agisse de patrimoine, des lieux de culture vivante ou des événements ".

Tel est en effet l'un des enjeux de société auquel nous nous trouvons directement confrontés.
Il nous paraît mériter réflexion... et action.

Guy TRIDON, Administrateur civil (H)

[1] Rappelons à cet égard que, selon l'organisation mondiale du tourisme, la France a été en 1996 le pays le plus visité dans le monde, avant les Etats-Unis : 61,5 millions de touristes et 28,2 milliards de dollars de recettes contre 44,8 millions de touristes et 64,4 milliards de dollars de recettes...

Les leçons de Saint-Laurent de Chamousset - Monts du Lyonnais

Les 26 et 27 septembre 1996, des d'adhérents de l'AIMVER[1] ont été accueillis à Saint Laurent. Leur analyse du développement de ce territoire montre combien l'aménagement du territoire d'un canton peut être intéressant du point de vue économique.

Les grandes étapes

1966 : prise de conscience : déclin démographique, fermeture de plusieurs ateliers de travaux manuels sous-traités.
Création d'un syndicat cantonal (14 communes) à l'instigation d'un jeune " immigré ", René Tégouët, qui dirige une entreprise à Lyon : modernisation des infrastructures.

1973-85 : René Tégouët qui n'a pas de fonctions municipales, est élu Conseiller Général et accélère le redressement de l'emploi : relance de la sous-traitance, puis création d'une entreprise électronique. Elle en attire d'autres et l'emploi remonte de 10 %, malgré la baisse du nombre d'actifs agricoles.

1985-94 : création d'une pépinière d'entreprises innovantes, apportant une aide multiforme aux créateurs, parrainée par 10 grandes entreprises lyonnaises et par la Fondation Scientifique de France. Conjointement, prospection d'entreprises extérieures, multiplication des ateliers relais. Au total, 700 emplois créés.
En parallèle, développement très important dans toutes les communes du canton d'un habitat rénové, d'associations culturelles et sportives très bien équipées, de moyens sanitaires.

1995-96 : difficultés dans l'électronique mais compensation par de nouvelles installations. Démarrage d'une nouvelle action éducative pour la population, avec ouverture d'un centre multimédia.
Le SIVOM est devenu communauté de communes.
Sur la période, la population du canton a augmenté de 12%, le nombre d'actifs entre 20 à 29 ans de 45%.

Enseignements dégagés par les participants au séminaire

1. La communauté de communes de Saint Laurent mérite bien son nom : les communes sont solidaires mais gardent leur identité sans être dominées par le chef lieu. Ainsi, chacune d'elles héberge des entreprises avec un taux de taxe professionnelle qui lui est propre.

2. Cette communauté s'est construite en 30 ans, avec une population homogène, nourrie de valeurs traditionnelles. Elle a gardé de bout en bout un leader très compétent, qui s'est parfaitement positionné : sans engagement municipal mais accédant au sommet de la hiérarchie départementale, sans interventionnisme dans les domaines où les élus sont compétents mais les faisant accéder à un univers nouveau, porteur d'emplois durables, sans impatience de réformer les mentalités mais suscitant constamment des projections à long terme et des actions éducatives.

3. Le canton rural de Saint Laurent, uniquement connu pour son marché aux bestiaux, a quasiment acquis une réputation de Silicon Valley grâce à une pépinière d'entreprises de haute-technologie et des entreprises innovantes.
Cela se sait dans les universités et les investisseurs décrochent spontanément le téléphone : ils n'ont qu'un numéro à composer, malgré la diversité des sites, et sont accueillis par des gens compétents qui comprennent leurs problèmes, négocient intelligemment et font rapidement déboucher leurs dossiers.

4. La communauté a attiré des budgets importants, qu'il serait difficile de mobiliser ailleurs. Certaines des réalisations récentes ne sont donc pas reproductibles, tout au moins dans le même délai. Mais la continuité de l'action dont elle a fait preuve peut sans doute générer, à un rythme moins rapide, un effet cumulatif comparable.

5. Les responsables du canton font face au risque de fossé culturel entre la population d'origine et les techniciens importés, nourris de modernisme, en investissant dans la culture et l'éducation.

6. La majorité des investissements ont été utilitaires, tout particulièrement orientés vers l'emploi. Mais le symbolique et l'ornemental n'ont pas été négligés, car la fierté de la population est un facteur important de dynamisme et d'attachement au pays.

7. La communauté est étroite (14 communes, 11 000 habitants). L'extension aux deux autres cantons des Monts du Lyonnais n'est amorcée que sous un aspect limité (le développement touristique). La vraie solidarité exige la grande proximité.

8. Bien que le canton comprenne quelques communes dans la vallée, desservies par la route nationale, les jeunes investisseurs choisissent le plateau : de larges horizons compensent les quelques minutes perdues sur des routes tortueuses.

Extrait du Bulletin de liaison de l'AIMVER - sept/oct 1996

[1] L'Association d'Ingénieurs pour la Mise en Valeur de l'Espace Rural - qui est parrainée par huit grandes écoles d'ingénieurs - a pour objectif la diffusion des entreprises industrielles et de services sur l'ensemble du territoire français.
(AIMVER - 26, Villa de l'Ermitage 78000 Versailles - Tél. 01.39.55.81.52)

Réhabilitation de logements anciens :
Une réalisation de la Communauté de Communes de Thiérache du Centre

Cette Communauté regroupe 68 communes qui couvrent quatre cantons d'une région principalement consacrée à l'élevage et à la production laitière, mais dans laquelle existe aussi une tradition industrielle. Elle regroupe 28 600 habitants.

Avec le projet de territoire, cette réalisation intercommunale ambitionne de revitaliser l'ensemble du territoire communautaire. C'est un objectif qui nécessite l'implantation de nouvelles entreprises et la création d'emplois, mais aussi de maintenir et de restaurer le cadre naturel et l'habitat.

Le Conseil communautaire a donc décidé, en novembre 1993, le principe de la création d'un parc locatif intercommunal par le biais d'un programme de réhabilitation de l'habitat ancien.

Les communes ont donc adopté le transfert de compétence à la Communauté. Celle-ci propose une répartition annuelle des programmes d'acquisitions de logements anciens en vue de leur réhabilitation, leur rénovation et leur location en tenant compte des objectifs prioritaires qui leur confèrent un intérêt communautaire :

- conservation du patrimoine,
- maintien de la population dans les villages,
- caractère social du logement.

La communauté de communes assurera la gestion de ce parc de logements locatifs en concertation avec les communes d'implantation, qu'il s'agisse de leur attribution ou de leur maintenance.

Le programme 96 portait sur douze logements et le programme 97 comportera une dizaine de réalisations.

L'objectif prioritaire du maintien de la population dans les villages se traduit dans les programmes 96 et 97 par la recherche d'acquisition de logements anciens dans les petites communes. Les quatre chefs-lieux de canton ont, par solidarité, accepté qu'il en soit ainsi pour créer un " état d'esprit communautaire ". Cette action va contribuer à maintenir et à relancer l'activité artisanale.

Du point de vue financier

Les réalisations du programme 96 ont nécessité un financement sur emprunts de la Communauté de communes qui représente de 53% à 55% de la dépense totale : acquisition, travaux, honoraires, etc...

Les subventions de l'Etat (Dotation de Développement Rural) du Conseil Régional, du Conseil Général notamment se situent à hauteur de 45 à 47%. Les annuités des emprunts contractés par la Communauté de communes sont couverts par les locations.

Cette initiative de la Communauté de la Thiérache du Centre donne ainsi une visibilité de ce qu' " ensemble il est possible de réaliser ". Outre que cette action a un intérêt communautaire, elle porte en elle le germe d'un changement d'état d'esprit qui est très positif.

Elle s'inscrit de façon cohérente avec une autre initiative de réhabilitation des paysages qui est mise en oeuvre par une association créée par la Communauté pour la réalisation du projet de territoire. Cette association a délégation pour cette mise en oeuvre. Celle-ci intervient dans trois domaines :

- la résorption des ruines qui enlaidissent certains villages. Une équipe de 5 ouvriers encadrés par un chef d'équipe démonte gratuitement les maisons, corps de ferme, granges à l'abandon à la demande des propriétaires ou avec leur accord.
- la commercialisation des matériaux anciens récupérés lors des démolitions : briques, poutres anciennes, tuiles faîtières, pierre de tailles, tomettes, etc... Ainsi l'association a récupéré 80 000 briques, 500 pavés, environ 30 m² de poutres, etc... Elle a commercialisé sur un an 325 000 F de matériaux.
- la réalisation de travaux d'aménagements paysagers. Une équipe de 4 ouvriers encadrés par un chef d'équipe a ainsi dans 20 communes de la communauté rouvert des chemins ruraux à l'abandon, défriché des talus, créé des espaces détente, réalisé des petits travaux d'aménagement autour des logements réhabilités. Elle a réalisé 360 000 francs de travaux. Grâce à une subvention de Fonds de gestion de l'espace rural, la participation des communes a été seulement de 28%.

La réhabilitation de logements anciens, la résorption des ruines qui enlaidissent un village, la réalisation de travaux d'aménagement paysager contribuent à la mise en valeur de l'environnement, à la création d'emplois et aux actions d'insertion.

Avec les initiatives prises d'autre part pour le développement économique, notamment par la création de zones d'activités, la Communauté de communes prouve qu'elle est une structure qui " permet aux petites communes de réaliser ensemble des actions qu'elles ne peuvent envisager seules ".

Ainsi compris, c'est un moyen qui peut aider à la revitalisation du milieu rural.

Gérard de Caffarelli, Président de FERT

PART DE LA POPULATION AGEE DE 0 A 19 ANS AU SEIN DE CHAQUE DEPARTEMENT EN 1990.

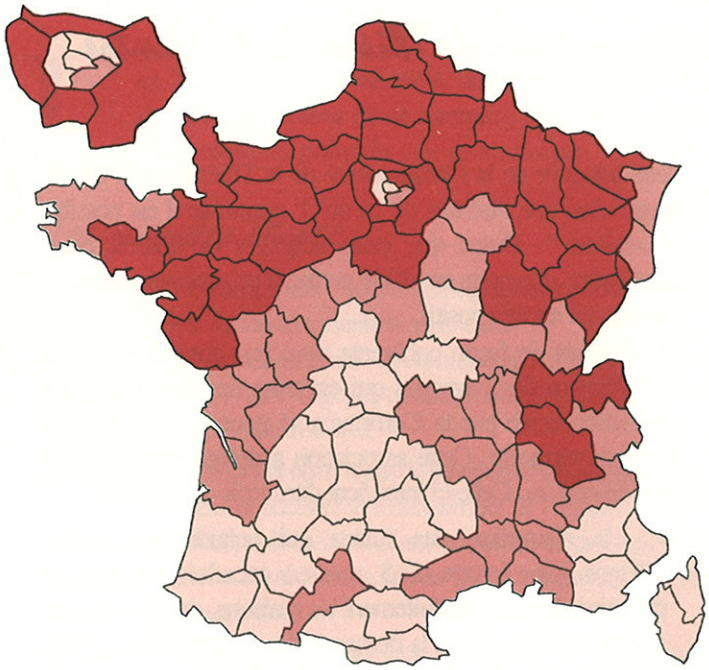

de 28,4 à 32,4% | de 25,6 à 28,2% | de 19,8 à 25,1%

Base de données GERI - Source : INSEE Population par âge au premier janvier 1990

La concentration de la jeunesse dans une France qui vieillit

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

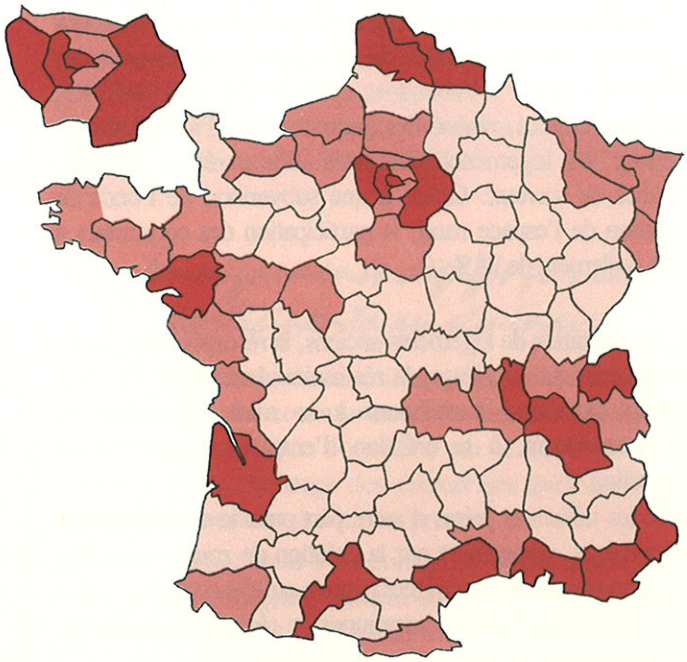

de 239197 à 375 576 | de 115 589 à 228 644 | de 17 552 à 108 958

Base de données GERI - Source : Ministère de l'Equipement, du Logement et des transports (DAEI/SC)
Champ : Nombre d'unités de logements autorisées à la date de prise en compte par le système informatique du Ministère, sur la période 1969-1995.
Note : analyse hors Corse. Les données pour la Corse ne sont pas disponibles.

Dans un marché en baisse, les départements moteurs de la construction de logements

Aménagement du territoire : des et permettre que le futur schéma

INVESTISSEMENTS DE L'ETAT

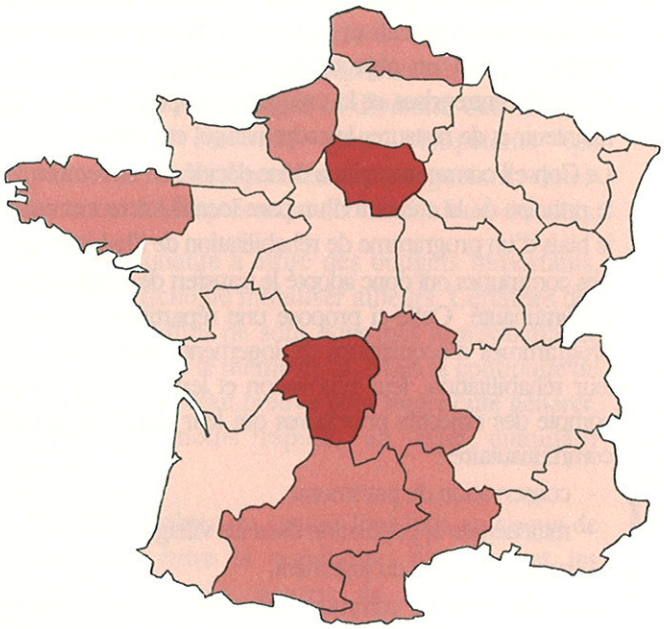

719 à 728 F/hab
507 à 597 F/hab.
383 à 493 F/hab.

Base de données GERI
Source : Ministère de l'Economie et des Finances - Direction de la Comptabilité Publique.
INSEE - population moyenne
Champ : moyenne sur la période 1976-1994, des crédits d'investissement de l'Etat consacrés à l'ensemble des sept fonctions localisables rapportés chaque année à la population moyenne, en francs constants 1990 par habitant.
Note : analyse hors Corse. Les données pour la Corse ne sont pas disponibles.

L'investissement

données nouvelles pour alimenter le débat national prenne en compte ces réalités complexes

Le **G**roupe d'**E**tude et de **R**éflexion **I**nterrégional a été créé en 1989, à l'initiative de Jaccques Voisard, Président du Comité de décentralisation, pour mieux cerner les risques de dislocation sociale et d'entrée en déshérence d'une partie du Territoire. Présidé aujourd'hui par Jean Puech, ancien Ministre, Sénateur et Président du Conseil Général de l'Aveyron, le GERI est devenu un foyer de réflexion et un club d'idées : avec l'appui de grands organismes de recherche et des administrations, des collectivités locales de toute la France, des grandes entreprises, des associations et des personnalités travaillent ensemble pour faire sortir l'aménagement du territoire du ghetto où il menace toujours d'être confiné.

En effet, par ses recherches sur l'ensemble des volets ou éléments de l'action publique (population, santé, éducation, investissement, fiscalité,etc.) le GERI introduit la dimension territoriale dans les problèmes de société rendus chaque jour plus aigus par l'actualité. Organisme indépendant, le GERI publie ses ouvrages à la Documentation Française.

INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITES LOCALES

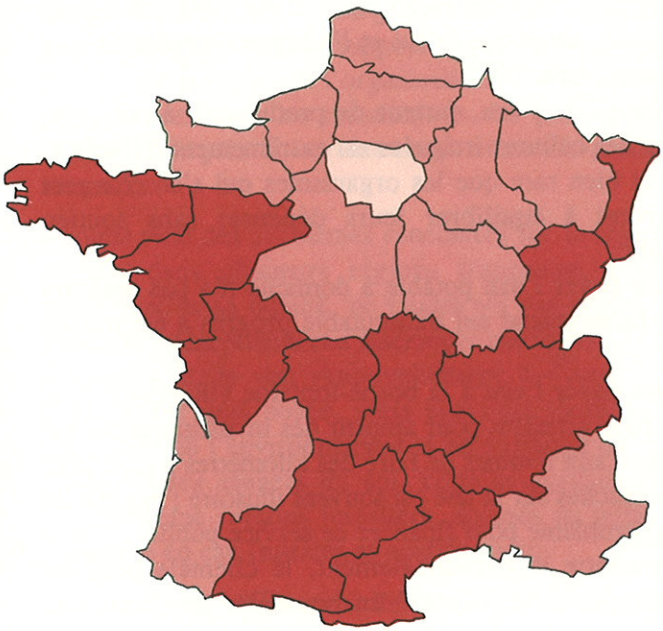

de 2 431 à 2 779 F/hab.

de 2 003 à 2 306 F/hab.

1 658 F/hab. (Ile de France)

Base de données du GERI
Source : Ministère de l'Economie et des Finances - Direction de la Comptabilité Publique. INSEE - population moyenne
Champ : moyenne sur la période 1976-1994, des crédits d'investissement des collectivités locales consacrés à l'ensemble des dix fonctions rapportées chaque année à la population moyenne, en francs constants 1990 par habitant.
Note : analyse hors Corse. Les données pour la Corse ne sont pas disponibles.

public en panne

TAXE PROFESSIONNELLE PRODUIT GLOBAL

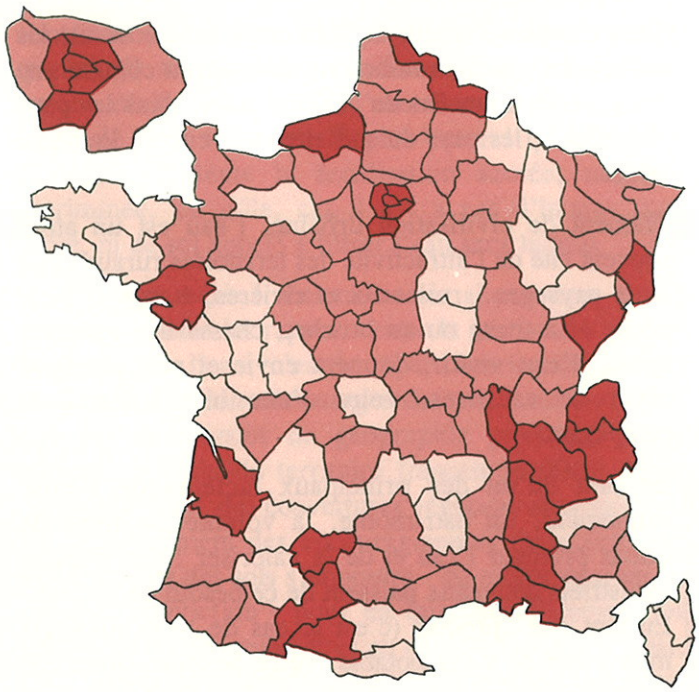

de 2 236 à 3 595 F/hab. de 1 584 à 2 202 F/hab. de 715 à 1 515 F/hab.

Base de données GERI
Sources : Ministère du Budget - Direction Générale des Impôts Ministère de l'Economie - INSEE.
Champ : produit global de la taxe professionnelle rapporté à la population moyenne en 1995, en francs constants 1990 par habitant.

Les inégalités de répartition de la taxe professionnelle

Lien entre sol et civilisation : l'eau

L'eau est une marque de civilisation : facteur de santé, d'hygiène, de confort, voire de luxe, elle a toujours constitué un élément de progrès et pris une place dans l'expression culturelle. Les romains avaient leurs bains ; ils nous ont laissé de superbes aqueducs. Les conquêtes arabes nous ont offert les jeux d'eaux des jardins de Grenade. Le Versailles de Louis XIV n'avait pas encore de baignoire, tandis que les fontaines du parc chantaient la gloire du roi. Celles de Rome font l'image de la ville éternelle. Le monde entier est prêt à sauver Venise. Les villes d'eaux ont fait le décor de l'époque romantique.

Ainsi, le plus simple des éléments, le plus transparent, le plus pur mais qui en même temps se charge de la saleté du monde, qui coule de haut en bas et toujours plus bas, qui est source de vie mais qui éteint le feu... est emblématique, voire fantasmatique. C'est pourquoi les rites religieux l'utilisent : les purifications des juifs, le baptême des chrétiens, les ablutions des musulmans...

Sur un registre moins brillant mais fondamental, les adductions d'eau en milieu rural resteront comme une des grandes avancées du XXème siècle dans les pays européens ; les pays du sud attendent encore le même effort.

Elément de civilisation urbaine, l'eau est un atout souvent cité de l'attractivité des territoires ruraux et de leurs paysages : ruisseaux et rivières, étangs et lacs, pêche à la truite ou au brochet, chasse aux canards, sports d'eau vive... donnent envie et peuvent faire rêver de vacances, voire d'une installation à la campagne.

En tant qu'un des principaux facteurs de l'environnement, un patrimoine, la volonté est forte de mieux protéger l'eau et de la valoriser : des emplois industriels nouveaux naissent de ce besoin de société.
En tant que produit (c'est le cas de l'eau minérale mais aussi de l'eau potable, voire de l'eau brute dès lors qu'elle est vendue au mètre cube), la demande est de plus en plus forte : il est opportun, dans un pays inquiet de voir la demande saturée dans bien des domaines, de prêter attention à des biens de plus en plus recherchés pour lesquels des marchés sont à inventer, à structurer et à prendre.

Eau : don du ciel ?

La demande se confronte à l'offre. D'où vient l'eau ? Qui la produit, avec quoi ? Depuis toujours, et partout dans le monde, l'opinion publique répond : "ressource naturelle", bien commun qui doit être dissocié de l'argent, "don du ciel". Il y a un mythe de l'eau gratuite, alors que le sol et l'homme contribuent à sa " fabrication ".
Faire payer l'eau, facteur de production, à son prix, pour les cultures irriguées est extrêmement difficile et il est bien rare que les organismes qui s'en chargent arrivent à équilibrer leurs dépenses sans soutien public.
Faire payer l'eau potable à domicile n'a pas toujours été facile quand cet indiscutable progrès a été mis en place.
Faire payer l'eau à la borne-fontaine villageoise dans les pays africains pour amortir des investissements qui évitent aux femmes de faire des kilomètres à pied avec des cruches sur la tête est souvent illusoire ; et c'est un vrai problème pour financer ce service public.
Par contre et paradoxalement, la clientèle pour de l'eau dite " de source " en bouteille, pondéreuse et chère, augmente sans cesse.

Le rapport de la Banque mondiale de 1995 sur les conflits de l'eau au siècle prochain a fait sensation en recommandant l'augmentation des prix, la privatisation des services et l'entrée de cet élément dans le libre jeu de l'offre et de la demande.
Comment la France de 1997 est-elle prête à recevoir ce message ?
La loi sur l'eau de 1992 qui a eu l'immense mérite d'unifier la problématique relative à cet élément met en avant, dans son article 1, le caractère patrimonial et environnemental de l'eau et sa valeur de bien social : " L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis ", même si " la valorisation de l'eau comme ressource économique " est effectivement visée dans l'article 2.
Le récent rapport sur le " prix de l'eau " de Monsieur Ambroise Guellec, Député du Finistère, ancien Ministre, Président d'une mission d'information parlementaire constituée par le Président de l'Assemblée

Nationale pour répondre aux interrogations des Français dans ce domaine, a remarquablement mis en évidence toutes les prestations nécessaires pour offrir à l'usager le service et le produit qu'il demande et a coura-geusement posé les vraies questions sur les normes européennes de qualité. Au demeurant, sans doute dans un souci de clarté et de sobriété de l'exposé des problèmes, il a affiché dans son chapitre introductif qu'il ne prenait pas en compte le coût de la ressource : " il n'est sans doute pas inutile de préciser ce qu'il faut entendre par " prix de l'eau ".
Certes, l'eau est un " don gratuit du ciel " mais l'eau disponible pour l'usager suppose la réalisation d'importants investissements et l'organisation d'un service pour gérer et entretenir les installations. Le prix de l'eau, c'est donc le prix du service rendu et non le prix de la ressource ".

Compte tenu des problèmes rencontrés sur la ressource en eau dans plusieurs régions françaises, pour sa quantité et/ou sa qualité, ne faudra t-il pas approfondir l'analyse conceptuelle et s'interroger sur le prix de cette ressource et de son renouvellement ? Certes, cette question est déjà posée, mais elle l'est en termes de protection de l'environnement et en montrant du doigt, ici et là, des usagers du sol, certains agriculteurs et parfois même certains forestiers, accusés de polluer la ressource en eau (nitrates et acidification).

Dans une approche essentiellement environnementale et dans une définition " don du ciel " de la ressource en eau, il y a, semble t-il, matière à discussion sur la forme et sur le fond :

- sur la forme, parce que les agriculteurs, " avant d'être des protecteurs de l'environnement sont des producteurs " (le Président de la République l'a réaffirmé, lors du dernier salon international de l'agriculture). La légitime inquiétude sur la qualité de la ressource en eau serait perçue autrement, si l'eau était affichée comme une offre du territoire et de ses sols qui reçoivent les précipitations, les filtrent, les stockent et les mettent à disposition. L'eau est bien le premier produit alimentaire, prioritaire pour l'organisme humain ou animal avant toutes autres nourritures. L'eau est un élément de l'environnement à travers les fonctions des zones humides, des paysages, de la pêche, des baignades, mais c'est aussi une ressource économique reconnue par la loi de 1992 et dans certains cas, par exemple celui de l'eau potable, un authentique produit.
- sur le fond, car il y a un cycle de l'eau : l'évaporation en mer, le déplacement des nuages, les précipitations, le trajet de l'eau dans le sol, le retour à la mer. Au passage, les organismes vivants font des prélèvements sur cette ressource renouvelable. Mais il convient d'affirmer que dans ce cycle de l'eau, le rôle du sol est aussi important, voire plus important que celui du ciel. Nous avons inventé l'élevage et l'agriculture hors sol, nous pouvons de même produire de l'eau hors sol : c'est la technique de dessalement de l'eau de mer qui court-circuite les trajets de l'eau dans le ciel et dans les sols, mais avec prélèvement sur les ressources énergétiques et à quel prix !

ou eau : produit du sol ?

Affirmer l'eau comme un produit du sol, c'est positiver la fonction des agriculteurs et des forestiers dans leur vocation et leur éthique, c'est les inciter à se considérer comme co-producteurs de ce bien qui va devenir rare et sera un enjeu du prochain siècle (cf. travaux de prospective de la Banque mondiale et de l'OCDE).
Des erreurs ont été faites, des fautes graves ont été commises et le sont encore ; des sols ayant vocation à produire sont utilisés pour recevoir et digérer les déchets des élevages hors sol, la fertilisation fait encore l'objet d'abus, l'usage des pesticides inquiète, des prélèvements sur des nappes profondes pour des irrigations de complément sont excessifs... Mais l'activité humaine, sur le sol de France, dans l'équilibre des productions agricoles, pastorales et forestières, est, dans son ensemble, positive pour la ressource en eau et contribue à la mettre à disposition en quantité et en qualité (il suffit pour s'en convaincre, s'il en était besoin, d'aller voir de près l'eau d'un marigot en forêt tropicale dans le milieu le plus naturel qu'on puisse trouver...). Même la fertilisation azotée, toujours incriminée, est utile, car il n'y a pas d'humus sans azote, ni de sol appelé à filtrer l'eau sans humus.

Ce qui peut mériter néanmoins des ajustements et des corrections dans les rapports entre la gestion des sols et la gestion de l'eau, c'est la répartition territoriale des productions et donc des usages des sols, tant il est vrai que les différences de géographie physique et de géologie au sein du territoire français justifient, pour offrir notre eau, des couvertures végétales appropriées ; un redéploiement des encouragements financiers aux gestionnaires des sols s'imposera - du moins peut-on en avoir la conviction - pour en faire parallèlement les gestionnaires des ressources en eau et rémunérer ainsi, dans le cadre d'une contractualisation avec un opérateur territorial, le service qu'ils rendent à cette fin.

Maurice de Vaulx
Ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts.

Maurice de Vaulx a été commissaire à l'aménagement et au développement économique du Massif Central (DATAR). Il défend la prairie permanente en moyenne montagne au titre de sa fonction hydrologique.

Evolution des productions animales dans le monde et gestion de l'espace

Nous ne pouvons pas rester indifférents à la manière dont évolue dans le monde le système animal. Dans l'écosystème terrestre, il constitue le maillon terminal de la chaîne trophique qui va des organismes producteurs de biomasse que sont les végétaux, à celui des consommateurs, que sont les animaux.

Selon les types d'animaux, la biomasse primaire qu'ils exigent pour se nourrir varie dans sa nature. Un herbivore adulte, qu'il soit ou non ruminant, pourrait se contenter d'une ration de fourrages. C'est seulement quand les performances zootechniques qui lui sont demandées s'élèvent qu'il devient nécessaire de lui fournir, en plus, des aliments concentrés : grains, racines, matières riches en protéines (soja...), etc. Un granivore ne peut pratiquement consommer que de tels aliments concentrés.

Les herbivores peuvent, en outre, jouer un rôle direct très important dans la gestion, l'entretien et l'aménagement de l'espace rural. Par exemple, le cheval contribue à lutter contre la friche en pénétrant facilement dans un espace, même arboré. Il permet aux ruminants, grands ou petits, de le suivre et de pâturer, harmonieusement et en complémentarité, les espaces toujours en herbe.

L'évolution relative intervenue, au cours de ce dernier quart de siècle, dans le système animal mondial (figure 1), doit nous faire réfléchir. En effet, entre 1971 et 1994, les productions de viandes de granivores et autres monogastriques (volailles, porcs...) ont augmenté de 120%, celle des oeufs de 80%. Par contre, les productions d'herbivores (lait et viandes) n'ont progressé, dans le même temps, que de 30 et 20% respectivement, et semblent, depuis quelques années, se stabiliser voire régresser.

Beaucoup de pays ont encore des déficits en aliments énergétiques qui vont s'aggraver avec la croissance démographique du XXIème siècle. Surtout risquent de manquer les M.R.P., ou matières premières riches en protéines. La ressource mondiale est inférieure à 30 Kg de M.R.P. par habitant et ne devrait pas dépasser ce chiffre en 2010. Or le modèle d'alimentation européen comme le modèle américain fait actuellement appel à 125 kg de M.R.P. par habitant et par an. Il est en voie d'être copié à travers le monde : Taiwan en consomme déjà plus 150 kg. La Chine n'est qu'à 15 kg, le Bangladesh à 1,5 kg.

Cette évolution n'induit aucun risque direct pour l'alimentation de l'homme. Mais, le fait qu'elle est enregistrée dans les pays en développement, comme dans les pays développés, nous incite à nous interroger sur la capacité de la planète à assurer assez d'aliments pour animaux (maïs, soja...) permettant la réalisation des productions animales correspondantes.

Les productions animales dans le monde 1971-94
(la montée des granivores)

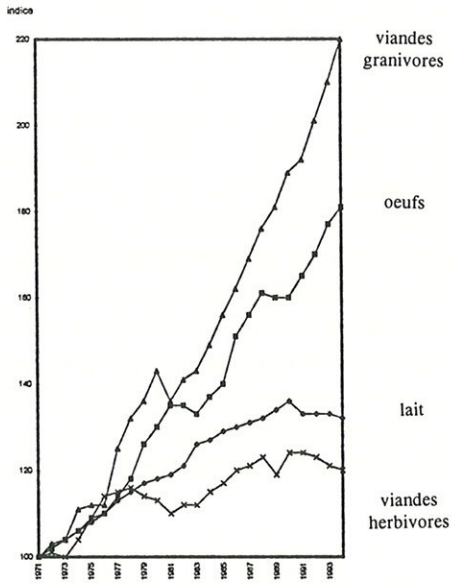

L'évolution observée a un autre impact négatif sur l'environnement. Les systèmes à base de monogastriques (porcs...) peuvent, en effet, se développer sans relation directe avec le sol, producteur de biomasse. Avec la mise en place de systèmes hors sol, il n'y a plus d'éléments régulateurs et l'on assiste à une densification des productions animales dans certaines régions du monde.

L'ambition néerlandaise, depuis longtemps une réalité et non un projet, était de devenir le plus gros exportateur mondial de produits animaux dans différentes disciplines alors qu'ils ne possèdent que :

- 13 ares par habitant de surface agricole utilisable, contre 40 en moyenne dans l'Union Européenne, plus de 160 aux USA, près de 500 en Nouvelle Zélande ou en Argentine,
- 80 kg de céréales produites par an et par habitant, ce qui est à peu près la quantité consommée directement par l'homme,
- pas de matières riches en protéines d'origine nationale.

Ce choix a déjà induit des dégâts notoires sur l'environnement car il a fallu, pour réaliser cet objectif, importer des quantités croissantes d'aliments concentrés, dont le volume a atteint l'équivalent de 85 quintaux par hectare de SAU. C'est comme si, au dessus de chaque hectare néerlandais, déjà très intensifié, on avait placé un hectare venu d'ailleurs et jusqu'à 3 ou 4 ha dans le sud est du pays.

Résolument nous devons réfléchir à cette évolution et ne pas laisser reculer ces merveilleuses machines animales que sont les différentes espèces de ruminants, capables d'entretenir l'espace en portant, sur quatre pattes, un biofermenteur extraordinaire : le rumen. Pas plus que la plus noble conquête de l'homme, le cheval et ses modestes satellites, l'âne, le mulet, le chameau... qui lui ont tant donné sur les chemins et les champs du monde et qu'il est en train de répudier ou d'oublier dans sa superbe ingratitude.

Julien Coléou, Professeur émérite
Institut National Agronomique Paris - Grignon

Pour des marchés au service d'une économie humaniste

Après la réforme de la P.A.C. et les accords du GATT, où en sommes-nous ?
La conséquence la plus visible est la diminution rapide du nombre d'exploitations agricoles.
En 1990, on comptait 92 3000 exploitations, et seulement 735 000 en 1995.
Et aujourd'hui, sur ce total :
- 362 000 sont gérées par un agriculteur à temps plein,
- 373 000 sont gérées par un agriculteur à temps partiel.

Sur la période 93-95 seulement un exploitant sur trois est remplacé.

La peur du lendemain, l'incertitude, amènent les agriculteurs à s'agrandir. Pour eux, c'est le seul moyen de garantir leur avenir. Cette inquiétude est néfaste pour l'installation des jeunes agriculteurs.

De plus, dans une société marquée par le chômage, la transparence des compensations accordées, la mondialisation qui se traduit par la baisse des prix, rendent cet avenir encore plus incertain.

Sommes-nous condamnés à subir cette évolution ou allons-nous réagir ? Eviter ici concentration et là désertification ?

Il est essentiel de maintenir des agriculteurs dans toutes nos régions, base de vie et pilier essentiel de notre milieu rural. Le souffle politique d'une relance de l'installation des jeunes doit être conforté. Non seulement pour l'aménagement du territoire, mais aussi parce que les jeunes qui ne trouvent pas leur place en agriculture, risquent d'aller grossir les rangs des exclus. Car, aujourd'hui, les hommes et les femmes qui ne trouvent pas d'emploi dans un secteur de l'économie, n'en trouvent pas plus dans d'autres. Nous ne sommes plus en 60-62 où le très grand nombre de jeunes quittant l'agriculture a été utile à l'industrie.

Nous voulons une agriculture qui soit :

- **créatrice d'emplois,** nous devons donner la priorité à l'installation sur l'agrandissement.
  Dans une société qui doute, et marquée par le chômage, c'est un devoir pour nous.
- **présente sur tout le territoire**, avec toujours à la base l'acte de production.
  L'activité économique dans toutes les régions est notre raison d'être. La fonction économique est indispensable à une bonne politique d'aménagement du territoire.
- **conquérante sur le plan économique, de la qualité,** de l'environnement et de l'investissement en matière grise (nécessité d'une ambitieuse politique de la recherche).

L'économie, les marchés, doivent être ramenés à leur véritable rôle de moyens et non d'objectifs. Nous devons préparer, modeler une agriculture humaniste.

Or, la réforme de la P.A.C. et les accords du GATT consacrent la suprématie des plus forts et des mieux placés, en agriculture comme dans les autres secteurs. A l'échelon du monde, il en va de même avec l'apauvrissement de l'Afrique et d'autres pays en voie de développement.

Cela peut-il durer ? Après le système collectiviste, le capitalisme n'est-il pas en train de se fourvoyer et d'échouer ?

Pour nous, la cohérence indispensable entre l'installation, la loi d'orientation, la future P.A.C. et les négociations mondiales à venir doivent remettre l'homme au centre des débats.

Face au marché, l'homme doit garder toute sa capacité d'orientation.

Face aux excès, nous devons mettre en place une organisation moderne, parce que d'essence humaniste. Si, trop souvent, nous évoquons l'impératif de l'urgence, c'est que nous sommes incapables de nous projeter dans l'avenir. Dans ce cas, la montée de l'urgence risque de nous conduire à la chute du futur.

Nous devons proposer un nouveau contrat à l'Europe, et la loi d'orientation agricole en préparation doit être la base de cette nouvelle politique. Si la réalité de la mondialisation est incontestable, les conditions de sa réalisation n'ont rien d'inéluctable. L'Europe doit être porteuse d'un modèle de société et elle doit peser sur les affaires du monde, en respectant l'identité Africaine qui n'est pas celle des Etats-Unis comme celle de l'Australie n'est pas la nôtre, par exemple.

La mondialisation, la globalisation ne peuvent pas être porteuses d'espoir en elles-mêmes. Nous devons les organiser, les réguler.

Pour nous, ce nouveau contrat doit reposer sur :

- les hommes (installation - emploi),
- l'aménagement du territoire (le sol pour produire, mais aussi un produit lié à un territoire),
- l'économie (produits).

La future politique agricole doit conjuguer les hommes, le sol, l'économie, pour répondre aux nouvelles demandes de nos concitoyens, notamment dans le domaine de la qualité (produits et environnement). La crise encore présente de la vache folle nous démontre combien le libéralisme économique sauvage peut être destructeur.

Il est donc indispensable que l'Europe se dote d'une organisation des marchés respectueuse de l'équilibre à la base de ce nouveau contrat. Car, les marchés, laissés à eux-mêmes, sont aveugles et trop souvent destructeurs des équilibres sociaux et territoriaux.

L'Europe, première puissance commerciale du monde, doit se faire respecter ; pour cela la préférence communautaire doit être renforcée.

Pour nous, le marché doit être au service des créateurs d'activité, d'emploi, d'aménagement du territoire et non des financiers.

Méditons cette phrase de Charles de Gaulle : " Les possédants sont possédés par ce qu'ils possèdent ". Construire une société moderne, parce que d'essence humaniste, c'est notre histoire, c'est aussi notre défi à relever.

Gérard Lapie, Agriculteur

En élaborant cette Lettre, nous avons voulu mettre l'accent sur la nécessité de mettre en oeuvre une politique volontariste d'aménagement du territoire, mais surtout sur l'espoir et les opportunités qu'elle recèle pour les habitants de ce Pays.

Nous sommes animés par une préoccupation de moyen terme : quels territoires, quelle organisation de la société allons-nous proposer à nos enfants ?

A plus court terme, nous constatons que les demandes de la population vont, un peu plus chaque jour, dans le sens de davantage de proximité, de qualité de la vie, de qualité de l'environnement, de qualité du lien social.

Nous sommes convaincus que ce n'est que par la gestion en bien commun, en " père de famille " de tous les territoires, urbains et ruraux, que nous parviendrons à répondre à ces attentes : à créer une société à figure humaine, à "l'aise dans ses bottes", sur son sol, et donc apte et prête à faire face aux évolutions européennes et mondiales.

Chaque jour, des acteurs de développement font la preuve, au niveau local, de l'intérêt économique, social et culturel d'une démarche commune de plusieurs municipalités, de plusieurs cantons.

Nous devons les appuyer et nous inspirer, au niveau national, de leur volonté d'avancer ensemble, au mieux des intérêts de chacun.

Les membres du groupe de travail "Aménagement du territoire"

La lettre de Sol et Civilisation *est tirée à 3 000 exemplaires*

Directeur de publication : Raymond Lacombe
Secrétaire de rédaction : Carine Auzanneau
Maquette : Annie Borgeaud

Imp. OURIN - Tél. : 43 57 74 14